

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 39
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 11
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 39
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

Projet de pôles multimodaux et services de mobilité Mont d'Or

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

EXTRAIT DU

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane, M. PICHOT Philippe.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageols),

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard, M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINITTI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président SAILLARD informe le conseil communautaire que le dossier déposé par la commune de Jougne en étroite collaboration avec le Pays du Haut Doubs suite à l'appel à projet France Mobilités a été retenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce projet a été présenté par Claire LEBOISSELIER, cheffe de Projet transition touristique Pays du Haut Doubs Avenir Montagne, à la réunion de travail du mercredi 30 décembre à laquelle étaient invités les membres du Bureau et des commissions Finances, Assainissement et Déchets.

Ce projet consiste à réaliser une étude d'opportunité, de faisabilité, d'adhésion intégrant des phases d'ateliers, expérimentations.

Il se fonde sur le fait que le secteur du Mont d'Or constitue l'un des principaux pôles de concentration des mobilités et des flux du territoire sur le Pays du Haut-Doubs.

L'objectif de l'étude est de réduire les émissions, optimiser les flux et dynamiser le local par la création d'un ou des pôles multimodaux qui pourraient se composer :

- D'une aire de covoiturage, parkings poids lourds en transit, arrêts pour navettes
- De services de proximité (aire de drive, petits commerces...)
- De points de départ de chemins thématiques, location d'équipements....

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :

Avenir Montagne	50 %	85 000€
Région BFC	15 %	25 500€
FNADT ou Département	15 %	25 500€
Autofinancement dont	20 %	34 000 €
Pays du Haut Doubs		15 000€
CCLMHD		10 000€
SMMO-AMI		6 500€
PNR		2 500€
TOTAL	100 %	170 000€

Seule la collectivité autorité organisatrice de la mobilité peut porter cette étude.

Le Conseil communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité des membres présents :


- **de valider cette étude et d'en être Maître d'Ouvrage,**
- **de valider le plan de financement et solliciter les partenaires financiers,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude et notamment les conventions de financement,**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the perimeter and "Les Mairies de Haut-Doubs" in the center. The signature is a cursive scribble that crosses the stamp.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Appel à projets Avenir Montagnes Mobilité

Bureau CCLMHD
30 novembre 2022

L'appel à projets

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069366-20221213-2032_103-DE



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-20069565-20221213-2032_103-DE



L'État accompagne en ingénierie l'**expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables**, innovants et de proximité en montagne par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par France Mobilités et l'ANCT.

AMI : 10 M€ sur 2 ans

Deux temps : (automne 2021, second semestre 2022)
25 à 40 territoires, de densité intermédiaire à très peu dense.

Il permet **d'expérimenter et d'évaluer des solutions et des services de mobilité durables, innovants et de proximité** du premier et du dernier kilomètre.

Financement : 50% par AMI Mobilité

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

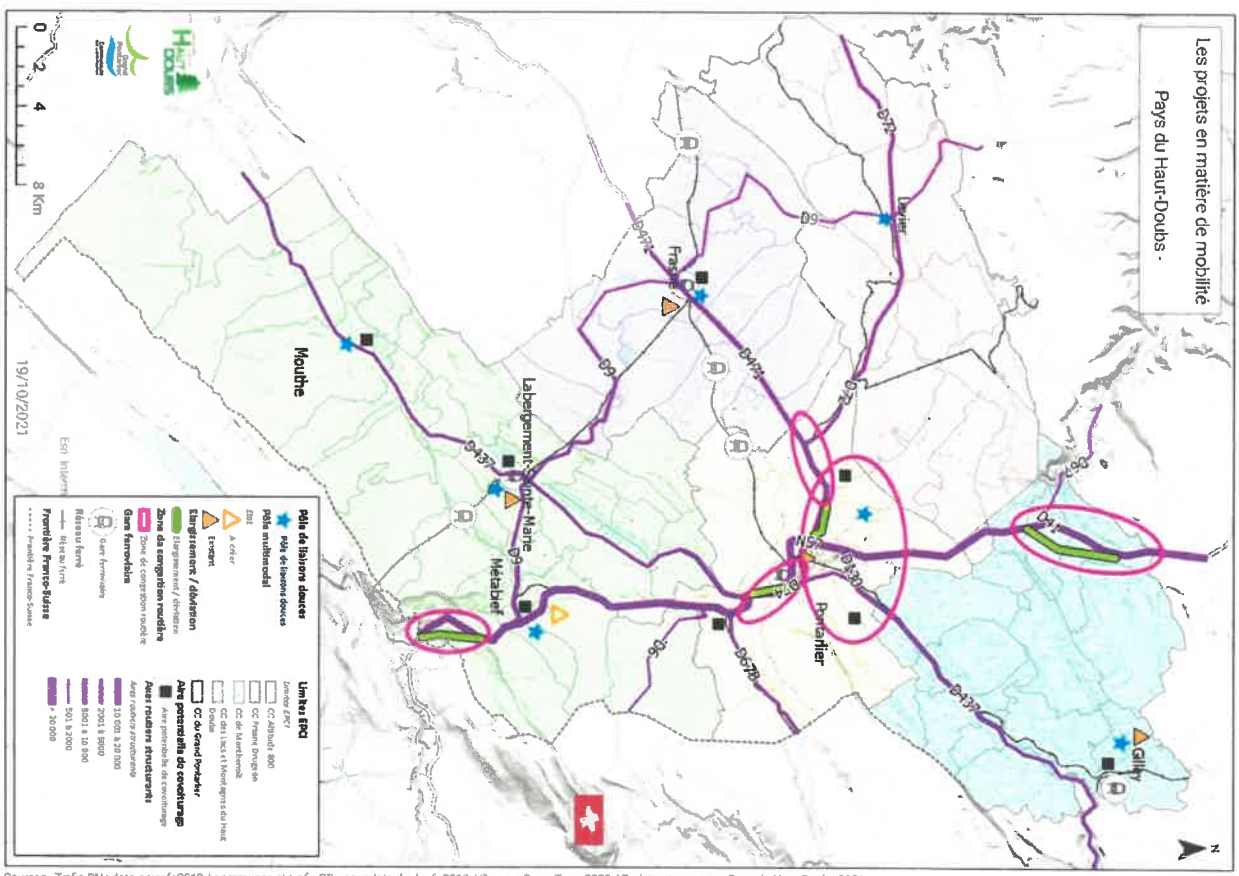
Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

CONTEXTE

Les projets en matière de mobilité
Pays du Haut-Doubs



Sources : Trafic RN : data.gouv.fr 2018 / communes et trafic RD : opendata.doubs.fr 2018 / Suisse : SwissTopo 2020 / Projets et secteurs : Pays du Haut-Doubs 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022



ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

HÔPITAUX-JOUGNE-VALLORBE

RN 57 sur la portion Hôpitaux-Jougne-Vallorbe. C'est :

- Un axe fort de liaison Nord-Sud à l'échelle européenne, depuis l'époque romaine
- Depuis une vingtaine d'années, une **explosion** du trafic liée à plusieurs facteurs :
 - explosion démographique locale,
 - boom du travail frontalier,
 - détournement du trafic poids lourd international sur l'axe,
 - développement de la station de ski Métabief-Mont d'Or...
- Une pression très forte, **sans solutions alternatives** ou perspectives de renforcement de la capacité à gérer les flux car **encasté géographiquement**.

CONCENTRATION DES MOBILITES

Le secteur du Mont d'Or constitue l'un des principaux pôles de concentration des mobilités et des flux du territoire sur le pays du Haut-Doubs et au-delà avec :

- des flux de déplacements domicile-travail et frontaliers
- des déplacements des populations résidentes locales (8 000 habitants sur le pôle Mont d'Or) et de passages des populations de proximité.
- des déplacements des populations touristiques en séjour sur le secteur.
- des déplacements arrivées-départs des flux excursionnistes à la journée hiver-été en direction de Métabief et des lacs.
- des flux routiers des clientèles touristiques à destination des pôles commerciaux (Pontarlier,..).

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Projet de pôles multimodaux et services de mobilités Mont d'Or

OBJECTIFS

- Réduire les émissions
- Optimiser les flux
- Dynamiser le local et social

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE



PÔLE MULTIMODAL

Aménagements

aire de covoiturage, parkings poids lourds en transit et dédouanement, arrêts pour navettes entreprises suisses, lignes de bus, ligne touristique..., borne de recharge

Service de proximité

aire de drive, petits commerces...

Loisirs / tourisme

Des liaisons douces en direction des pôles tourisme-villages, départ de chemin thématique, location équipements...

FORMAT DE L'AMI

- Une étude de faisabilité et d'opportunité,
- intégrant des ateliers, expérimentations et prototypes.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE



QUI POURRAIT CONTRIBUER ?

- CCLMHD
- Pays du Haut-Doubs
- Communes Mont d'Or
- Avenir Montagnes
- PNR
- Sociopro

PROFIL DU BUREAU D'ETUDES

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Expertises en :

- mobilité
- Aménagement
- Juridique
- Innovation

Plan de financement prévisionnel

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
 Reçu en préfecture le 20/12/2022
 Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

POSTES	Détails		
AMO			
AMO Innovation	Expertise en techniques d'innovation, animation, prototype	20 jours	20 000 €
AMO mobilité	Expertise sur les enjeux mobilités, innovations, flux, GES associés	20 jours	20 000 €
Etude d'aménagement	Etude des sites	30 jours	30 000 €
AMO économie	Etude économie et business plan	10 jours	10 000 €
AMO juridique		10 jours	10 000 €
Investissement			
Fabrication prototype	Investissement en prototypes et solutions durant la phase d'étude		46 000 €
Solutions (appli, aménagement)	(signalétique, aménagement simples, drive mobile, bornes électriques mobiles...)		

POSTES	Détails		
Ingénierie interne	En valorisation de temps de travail		
Poste SMIX Haut-Doubs	Référent PCAET / SCOT	30 jours	15 000 €
	500€/jour		
Administration générale CCLMHD	Budget, marché public, secrétariat	20 jours	10 000 €
	500€ / jour		
Pole ingénierie Avenir Montagnes Ingénierie - SMIMO	Méthode	13 jours	6 500 €
	500€/jour		
PNR	Retour d'expérience touristique JVT	5 jours	2 500 €
	500€/jour		
Communes concernées	Participation aux comités, ateliers, administrations		
	A valoriser		
Coût total du projet			170 000€

Plan de financement prévisionnel

Structures	Répartition	Total	
	Coût total projet		170 000€
Avenir Montagnes	50%		85 000 €
Mobilité			
Région Bourgogne-Franche-Comté	15%		25 500 €
FNADT	15%		25 500 €
Auto financement territoire :	20%		34 000 €
	dont		
Pays Du Haut-Doubs		15 000 €	
CCLMHD		10 000 €	
SMMO – AMI		6 500 €	
PNR		2 500 €	
Communes			NC
	Total		170 000€

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2032_103-DE



CALENDRIER

15 Décembre : signature de la convention

Décembre à février : assurer les financements et lancer les consultations

Mars : lancement du projet

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 39
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 11
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 38
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 1

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

PFAC 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 025-200069565-20221213-2022_104-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vaillères de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Martine-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Maibuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarageois),

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard, M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. LIETTA Claude, Vice-Président en charge des affaires d'assainissement rappelle que la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est actualisée en s'appuyant sur la valeur de l'indice INSEE du coût de la construction. Le montant de la participation a été fixé à 1864.00 € pour l'année 2022. Au 2^{ème} trimestre 2022, l'indice connu était de 1966.00, pour un indice à 1821.00 au 2^{ème} trimestre 2021, amenant une augmentation de la participation à 2012.00 €.

La commission assainissement, réunie le 21 novembre 2022, propose de fixer le montant de la PFAC à 2012.00 € pour l'année 2023.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité, moins une abstention, de fixer le PFAC 2023 à 2012€ et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de ce nouveau tarif.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 36
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 1

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Tarif de mise en séparatif
pour 2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_105-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Bray et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Bray et Maison du Bois).

M. LIETTA Claude, Vice-Président en charge des affaires d'assainissement rappelle que le tarif de la mise en séparatif était actualisé en s'appuyant sur la valeur de l'indice TP 10a. Le montant de la participation était fixé à 1144 € pour l'année 2022. Jugeant ce forfait peu élevé, la communauté étant déficitaire dans la plupart des travaux, la commission assainissement, réunie le 21 novembre 2022, propose de fixer le montant du forfait de mise en séparatif à 1500 € pour l'année 2023 (en le déconnectant de l'indice). Une nouvelle évolution du calcul sera proposée pour 2024.

Le Conseil communautaire après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins une abstention, le tarif de la mise en séparatif à 1500€ pour 2023.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 35
Contre : 1
Blancs et nuls :
Abstention : 1

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Mise à jour des tarifs de la
redevance assainissement
pour 2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_106-DE

EXTRAIT DU

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. LIETTA Claude, Vice-Président en charge des affaires d'assainissement rappelle que pour l'année 2022, la redevance assainissement avait été fixée à 110.00 € pour la part fixe et à 1.38 €/m3 d'eau consommée pour la part volumétrique. Le Bureau et les commissions assainissement et finances réunis le 30 novembre proposent une augmentation de 10%. Pour 2023, la part fixe se monterait donc à 121.00 € et la part variable à 1.52 €/m3

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention et une voix « contre » :

- **approuve le tarif 2023 de la redevance assainissement soit 121 € la part fixe et 1.52€/m3 » pour la part variable,**
- **donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de ce nouveau tarif.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembres à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine) Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbulsson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Nombre de membres

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 34
 Votants : 37
 Ayant donné procuration : 3
 Absents/excusés : 13
 Représentés : 1
 Démissions : 0

Résultat du vote :
 Pour : 32
 Contre : 0
 Blancs et nuls : 0
 Abstention : 5

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**PFAC et part fixe pour les
habitations dans les
campings**

M. LIETTA Claude, Vice-président en charge des affaires d'assainissement rappelle que les campings payent actuellement une seule part fixe, soit pour 2022, 110€ comme un ménage. Afin de prendre en considération les habitations de type nomade (Mobil-home, Tiny house...) et les habitations fixes incluses dans des campings et reliées au réseau, il est proposé d'instaurer pour ces hébergements :

- Une part fixe d'un montant de 48.40 €/an /habitation (121*0.4) pour 2023
- Une PFAC d'un montant de 804.80 €/habitation (2012*0.4) pour 2023

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins cinq abstentions, d'approuver ces nouveaux tarifs et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à leur application.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU****des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembres à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINITTI Didier (Brey et Maison du Bois).

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Assainissement : création
d'un bordereau de prix
techniques 2023**

M. LIETTA Claude, Vice-Président en charge des affaires d'assainissement rappelle que le service assainissement lors de contrôle, constate régulièrement l'absence des personnes aux rendez-vous. La commission assainissement en date du 21 novembre propose donc d'instaurer un bordereau d'intervention :

Bordereau technique

Désignation	Unité	Tarifs 2023 (euros HT)
Prix horaire main d'œuvre heures ouvrables (1) y compris déplacement (ex: RDV contrôle non honoré, intervention à la demande d'un particulier, intervention sur réseaux pluviales.....)	h	65
Prix horaire main d'œuvre hors heures ouvrables (1)	h	80
Prix passage camera et rédaction d'un rapport avec 1 agent (heures ouvrables)	h	80
Contrôle assainissement collectif (si entreprise externe indisponible)	€	220 (2)

(1) Heures ouvrables: Du lundi au jeudi 8h/17h, le vendredi 8h/12h.

(2) suivant tarif Sopreco 2023

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le bordereau technique, et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU

 ID : 025-200069565-20221213-2022_109-DE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
 DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis , Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Nombre de membres

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 34
 Votants : 37
 Ayant donné procuration : 3
 Absents/excusés : 13
 Représentés : 1
 Démissions : 0

Résultat du vote :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Blancs et nuls : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation
 06/12/2022

Objet de la délibération

**Conventions de tréfonds et
 de passage pour les
 réseaux assainissement**

Le rapporteur de la commission « Assainissement » informe qu'il est fréquent que le Président est amené à signer des conventions de passages pour les canalisations d'eau d'eaux usées.

Il y a donc lieu d'autoriser le Président à signer tout actes nécessaires à la création de servitudes de passages et de tréfond concernant le réseau d'eaux usées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil communautaire, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise le Président à signer tout acte permettant la création de servitudes de passage et de tréfond concernant le réseau d'eaux usées.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
 susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis , Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Diagnostic et schéma
directeur d'assainissement
Jougne**

Mr LIETTA Vice-Président en charge des affaires d'assainissement informe le conseil communautaire qu'un marché de prestations de services a été lancé pour réaliser un état des lieux du système d'assainissement de la commune de Jougne en identifiant les anomalies et les dysfonctionnements, leurs origines, et de proposer un programme d'amélioration.

Ce marché a été divisé en deux lots :

Lot 1 : Etude diagnostique et schéma directeur

Lot 2 : Cartographie, intégration SIG, inspections télévisées et contrôles de branchement

Une publication a été effectuée sur la plateforme emarches-publics.com + BOAMP avec une date de remise des offres fixée au 20/10/2022.

Trois offres ont été reçues :

- NALDEO pour le Lot 1
- REALITES ENVIRONNEMENT pour les Lots 1 et 2
- SOPRECO pour le Lot 2

Les critères d'analyse des offres fixés au Règlement de la Consultation sont les suivants :

- Valeur économique (prix) : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Les résultats de l'analyse sont les suivants :

LOT 1 : Etude diagnostique et schéma directeur

Candidat	NALDEO	REALITES ENVIRONNEMENT
Montant de l'offre HT (toutes options comprises)	83 650 €	77 640 €
Note sur la valeur économique /40	37.13	40
Note sur la valeur technique / 60	47.5	49.5
Note Globale / 100	84.63	89.5
Classement	2	1

LOT 2 : Cartographie, intégration SIG, inspections télévisées et contrôles de branchement

Candidat	REALITES ENVIRONNEMENT	SOPRECO
Montant de l'offre HT	98 225 €	121 025 €
Note sur la valeur économique /40	40	32.46
Note sur la valeur technique / 60	40	35
Note Globale / 100	80	67.46
Classement	1	2

Il a été proposé à la Commission MAPA qui s'est tenue le 09/12/2022 de retenir l'offre de la Société REALITES ENVIRONNEMENT pour les Lot 1 et 2 et pour un montant global de 175 865 € HT.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité de valider les offres de la société REALITES ENVIRONNEMENT pour les lots 1 et 2 et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces études.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Tarifs de la redevance
d'enlèvement des ordures
ménagères 2023**



EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembres à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme SCHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontats), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montparreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageols).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le rapporteur de la commission « Déchets » évoque la réunion de travail du 30 novembre à laquelle étaient invités les membres du Bureau et des commission déchets et assainissement. Il indique que lors de cette réunion il a été proposé d'augmenter les tarifs pour les communes desservies en point de regroupement pour la collecte des ordures ménagères et en point d'apport volontaire pour la collecte du tri sélectif.

Vu l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1520 du Code Général des Impôts,

Vu l'article 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il précise que les propositions fixent les tarifs 2023 suivant la grille ci-dessous (+10% par rapport aux tarifs 2022).

	Part fixe	Part variable	Remarques
	2023 (2022)	2023 (2022)	
<u>Résidence principale</u>			1 pers= 108.10 € (98.27) 4 pers = 198.19 € (180.17)
Par logement	78.07 € (70.97)		2 pers= 138.13 € (125.56) 5 pers = 228.22 € (207.45)
Par personne		30.03 € (27.30)	3 pers= 168.16 € (152.87) 6 pers = 258.25 € (234.75)
<u>Meublés</u>			
Capacité <6 pers	108.10 € (98.27)		1 part fixe à 78.07 € + 1 variable à 30.03 €
Capacité >6 pers	168.16 € (152.86)		1 part fixe à 78.07 € + 3 variables à 30.03 €
<u>Appartement vacant</u>	20.00 € (20.00)		½ part fixe du tarif 2013 (40 €/2)
<u>Résidence secondaire</u>	108.10 € (98.27)		1 part fixe à 78.07 € + 1 variable à 30.03 €
<u>Hébergeurs Restaurateurs</u>	78.07 € (70.97)		
Par lit		9.21 € (8.37)	
Par couvert		13.74 € (12.49)	
<u>Autres professionnels</u>	78.07 € (70.97)		Nombre de parts fixes établi selon activité

Il rappelle les deux abattements « cumulables » en vigueur

- 50 % pour les structures étant à plus de 2 kms du premier point de collecte des ordures ménagères,
- 50 % pour les activités saisonnières inférieures à 8 mois.

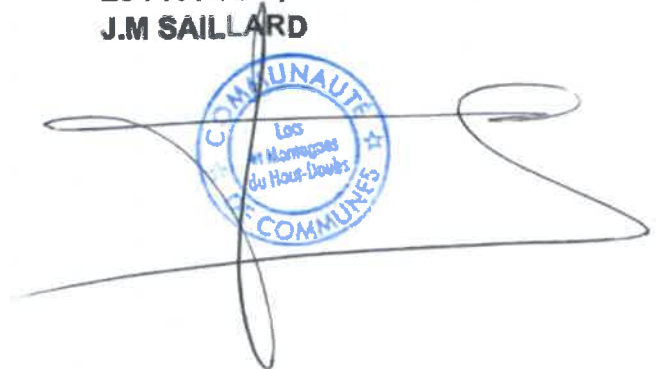
Le Conseil Communautaire les explications entendues décide à l'unanimité d'approuver la grille de facturation de la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères présentée ci-dessus et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



A blue circular stamp from the Communauté de Communes 'Les Montagnes du Haut-Doubs' is visible. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the perimeter and 'Les Montagnes du Haut-Doubs' in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU****des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS****Séance du 13 décembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).**Autres présents** M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).**Absent** : M. LACROIX Hervé (Métabief).**Procurations** : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINITTI Didier (Brey et Maison du Bois).**Nombre de membres**En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0**Date de la convocation**
06/12/2022**Objet de la délibération****Tarifs 2023 de la
redevance incitative
d'enlèvement des ordures
ménagères – collecte en
PAP**

Monsieur Claude GINDRE, Président de la commission Déchets évoque la réunion de travail du 30 novembre à laquelle étaient invités les membres du Bureau et des commission déchets et assainissement. Il indique que lors de cette réunion il a été proposé d'augmenter les tarifs pour les communes desservies en porte-à-porte pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, et concernant les usagers disposant du service par bacs de collecte.

Vu l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1520 du Code Général des Impôts,

Vu l'article 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il précise que les propositions fixent les tarifs 2023 suivant la grille ci-dessous (+10% par rapport aux tarifs 2022).

Modèle de bac de collecte	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement au service (pour chaque bac attribué)	50.49 €	50.49 €	50.49 €	50.49 €	50.49 €	50.49 €
Forfait	76.53 €	109.08 €	157.88 €	206.70 €	304.33 €	548.38 €
Comprenant	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an
Levée supplémentaire (au-delà de 12 levées)	6.38 €	9.09 €	13.16 €	17.23 €	25.36 €	45.70 €

Minimum facturable pour 12 levées	127.02 €	169.57 €	208.37 €	257.19 €	354.82 €	598.87 €
--------------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Il précise que la facturation de ces éléments se fera en 2 fois en 2023 :

- en **février** pour un premier acompte correspondant à 50% de l'abonnement annuel et 50% du forfait annuel 2023. Il comprendra également les levées supplémentaires effectuées pour l'année 2022.
- en **septembre** pour le second acompte correspondant à 50% de l'abonnement annuel et 50% du forfait annuel 2023.

Il ajoute que les éventuelles levées supplémentaires réalisées en 2023 seront facturées sur le 1^{er} acompte de l'année 2024.

Ces explications entendues, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la grille de facturation proposée de la redevance incitative d'enlèvement d'ordures ménagères, pour les usagers disposant du service par bacs et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA MOSELLE" around the perimeter and "1234" in the center. There are two stars on either side of the center text.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

Tarifs RI 2023– collecte via
badge

Monsieur Claude GINDRE, Président de la commission Déchets rappelle la réunion de travail du 30 novembre à laquelle étaient invités les membres du Bureau et des commission déchets et assainissement. Il indique que lors de cette réunion il a été proposé d'augmenter les tarifs pour les communes desservies en porte-à-porte pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, et concernant les usagers disposant du service par badge d'accès.

Vu l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1520 du Code Général des Impôts,

Vu l'article 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il précise que les propositions fixent les tarifs 2023 suivant la grille ci-dessous (+10% par rapport aux tarifs 2022).

Système de collecte	Conteneur à contrôle d'accès (tambour de 50 l)
Abonnement au service	50.49 €
Forfait comprenant :	76.53 € 20 dépôts/an
Dépôt supplémentaire (au-delà de 20 dépôts)	3.83 €

Minimum facturable pour 10 dépôts	127.02 €
-----------------------------------	----------

Et rappelle que la facturation de ces éléments s'établira en 2 fois pour l'année 2023 :

- en **février** pour un premier acompte correspondant à 50% de l'abonnement annuel et 50% du forfait annuel 2023. Il comprendra également les dépôts supplémentaires effectués pour l'année 2022.
- en **septembre** pour le second acompte correspondant à 50% de l'abonnement annuel et 50% du forfait annuel 2023.

Il ajoute que les éventuels dépôts supplémentaires réalisés en 2023 seront facturés sur le 1^{er} acompte de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la grille de facturation proposée ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à leur application.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top edge, 'La Haute Montagne de Nogent-sur-Seine' in the center, and 'DE NOGENT-SUR-SEINE' around the bottom edge. There are two small stars on either side of the central text.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

Tarifs déchèteries 2023

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Lol, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, M. TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Monsieur Claude GINDRE, Président de la commission Déchets rappelle que les apports en déchèterie sont limités à 1m³/jour (3m³ pour les déchets verts pour les particuliers). Au-delà de ce volume, et sous réserve de la capacité d'accueil de la déchèterie à l'instant du dépôt, une facturation est appliquée en fonction des coûts de traitements. Les professionnels sont facturés dès le premier m³.

Il précise que la commission propose de fixer les tarifs 2023 comme suit (+10% par rapport aux tarifs 2022).

Déchets	Tarifs 2022 €/m ³	Tarifs 2023 Proposition +10%
NON VALORISABLES	31	34
PLATRE	33	36
INCINERABLES	12	13
INERTES	20	22
METAUX	10	11
BOIS	22	24
DECHETS VERTS	21	23

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications et à l'unanimité des membres présidents, décide :

- D'approuver les tarifs proposés, applicables au 01 janvier 2023,
- D'autoriser le Président à appliquer la facturation correspondante.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métafield), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métafield).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Nombre de membres

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 34
 Votants : 37
 Ayant donné procuration : 3
 Absents/excusés : 13
 Représentés : 1
 Démissions : 0

Résultat du vote :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Blancs et nuls : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation
 06/12/2022

Objet de la délibération

Marché fourniture bacs et
 pièces détachées pour la
 collecte des déchets
 ménagers

Le rapporteur de la commission « Déchets » rappelle que par délibération en date du 20/09/22, la CCLMHD avait validé l'engagement d'un groupement de commande avec le SMCOM concernant le marché en objet, et désignant la CCLMHD coordinateur du groupement.

Dès lors, il informe l'assemblée qu'une consultation a été engagée en procédure adaptée pour le marché en objet, et la publicité réalisée sur le site emarchéspublics.com et le BOAMP le 21/09/22. A l'échéance du délai, 3 candidats ont répondu, à savoir les entreprises SULO France, CONTENUR et ESE France SA. Les 3 offres sont recevables et répondent à la demande formulée.

Au vu des critères d'attribution (Prix de la prestation, valeur technique et performance environnementale), la commission MAPA spécifique, composée d'élus du SMCOM et de la CCLMHD, réunie le 9 décembre 2022, propose de retenir l'offre de la société SULO France sise 1 Rue du Débarcadère 92 700 COLOMBES, pour un montant de 82 469 € HT / an, suivant la grille estimée des besoins.

Le rapporteur précise que ce montant correspond au cumul des deux marchés, et qu'à l'issue de l'information des candidats, le SMCOM et la CCLMHD auront à charge la gestion administrative, technique et financière de leur marché.

Le Conseil est invité à délibérer afin de retenir l'offre de la société SULO pour un montant global annuel de 82 469 € HT dont 49 501€ HT pour la CCLMHD, et autoriser le Président à signer le marché.

Le conseil communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la Société SULO sise 1 Rue du Débarcadère 92 700 COLOMBES pour un montant annuel de 82 469 € H.T, dont 49 501 € HT pour la CCLMHD
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires pour mener à bien l'opération ;
- d'indiquer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Déchets » de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
 Pour copie certifiée conforme.
 Le Président, J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Marché location et
maintenance
photocopieurs**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



EXTRAIT DU

ID : 025-200069565-20221213-2022_116-DE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre 2022, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippa (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilia (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

A la demande du Président, G.PETITE rappelle au conseil communautaire que la CCLMHD dispose d'un contrat de 3 ans sous forme de marché de prestations de services avec la société SIGEC pour la location et maintenance de photocopieurs pour les écoles et le siège.

Ce contrat arrivant à échéance au 31/12/2022, un avis d'appel public à la concurrence a été relancé à l'automne sur la plateforme emarches-publics.com et au BOAMP avec une remise des offres fixée au 20/10/2022.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté qu'aucune offre n'a été déposée.

La procédure a donc été déclarée infructueuse.

Une consultation simple a donc été relancée « En gré à gré » auprès du prestataire en place SIGEC BUREAUTIQUE.

L'offre reçue comprend la location et la maintenance de 21 photocopieurs sur une durée de 4 ans avec un loyer trimestriel de 3580 € HT soit 14 320 € HT par an.

La somme globale du contrat s'élève à 57 280 € HT.

Cette location comprend :

- L'approvisionnement des toners pour l'ensemble du parc sans coût financier,
- Le remplacement des pièces défectueuses sans facturation,
- La formation des utilisateurs autant de fois que nécessaires afin d'optimiser les compétences de chaque utilisateur de nos multifonctions,
- Un délai d'intervention de 4 heures après réception de l'information. Un autocollant avec numéro de machine et numéro de téléphone sera collé sur chaque matériel afin d'optimiser ces délais.

Pour mémoire, le précédent contrat était établi sur une durée de 3 ans et comprenait la location de 18 machines pour un loyer trimestriel de 2 427.75 € HT soit 9711€/an.

Cette offre a été présentée à la Commission MAPA qui s'est tenue le 09/12/2022 et qui a validé cette proposition.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide l'offre de la société SIGEC BUREAUTIQUE pour une somme de 57 280 € pour 4 ans et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-QUERCY" around the perimeter and "et M. le Président du Haut-Quercy" in the center.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

Comité de pilotage du site
Natura 2000 « Vallées du
Drugeon et du Haut-
Doubs »

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_117-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Couzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontats), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président SAILLARD informe le conseil communautaire que par arrêté N°25-2022-04-28-00002 du 28 avril 2022 Monsieur le Préfet du Doubs a créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs ». La composition de ce comité fait état d'un représentant de la CCLMHD.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité de nommer comme représentant titulaire M. Claude LIETTA et comme représentant suppléant M. Jean-Bernard THERY.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 36
Contre : 1
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

**Subventions aux
associations**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_118-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Mr JB THERY Vice-Président en charge des associations rappelle que, conformément au règlement, les associations adressant des demandes de subvention à la CCLMHD pour des manifestations se déroulant entre le 15 décembre 2022 et le 15 avril 2023, sont tenues de déposer leur dossier avant le 31 octobre 2022.

Ainsi, ont été reçues les demandes suivantes :

- **Nordic Evènements – Coupe du Monde de combiné Nordique** pour un montant de 30 000 €. Il est proposé de leur verser 70% de cette somme dès maintenant (21 000 €) et de procéder à un versement maximum de 9 000 € ultérieurement, sur présentation du bilan de la manifestation ;
- **Olympic Mont d'Or - Championnat régional de biathlon** pour un montant de 1 000 € ;
- **Risoux Club - Championnat de France de saut à ski et de combiné nordique** pour un montant de 1 500 €. Il est proposé de leur attribuer 1 000 €.
- **Ski Club de Mouthe – Course régionale de ski de fond** pour un montant de 750 €.
- **Trans 'Organisation – Trans Jurassienne** pour un montant de 2 500 €.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité moins une voix « contre » de valider ces subventions et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour verser ces sommes.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M.SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022Objet de la délibérationMaison de l'Habitat du
DoubsEXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembres à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Mr JM POURCELOT, Vice-Président en charge des bâtiments, du patrimoine et de la transition énergétique, rappelle que par délibération du 08 novembre dernier le conseil communautaire a décidé d'approuver la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale de l'Habitat du Doubs ».

Aujourd'hui il est proposé d'adhérer à la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD) et de l'ADIL, de choisir un des packs présentés lors du dernier conseil et de valider la convention d'objectifs et de moyens pour 2023.

Il rappelle que le service apporté au territoire comprend des permanences à la carte assurées par un trinôme de conseillers (architecte, juriste et expert en rénovation énergétique) et des animations au choix.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider l'adhésion à la Maison de l'Habitat du Doubs et à l'ADIL
- De nommer un représentant titulaire : M. JM POURCELOT et un suppléant : M. JY. BOUVERET.
- De retenir le Pack confort pour un prix de 2 025 €/an.
- De valider la convention d'objectifs et de moyens pour 2023 et d'autoriser le Président à la signer.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





Un service de proximité pour vos territoires

Ces packs comprennent :

- Des permanences « à la carte » sur votre territoire
3h par demi-journée ou 6h par journée
- Des animations au choix selon vos besoins
- Un trinôme de conseillers clairement identifié
- Une promotion du service au niveau local
- La gestion des prises de RDV
- Un engagement pluriannuel avec les territoires

Pack de base

1 350 €

+ 200 € d'adhésion à l'ADIL
+ Adhésion gratuite au GIP

Inclus :

Permanence architecte
1/2 journée / trimestre
Permanence juriste
1/2 journée / trimestre
Permanence rénovation énergétique
1/2 journée / trimestre
+ 1 animation / an

Coût réel : 2 700€
Aide CD25 : 1 350 €
Aide Région : 0€

Pack confort

2 025€

+ 200 € d'adhésion à l'ADIL
+ Adhésion gratuite au GIP

Inclus :

Permanence architecte
1/2 journée / tous les 2 mois
Permanence juriste
1/2 journée / tous les 2 mois
Permanence rénovation énergétique
1/2 journée / tous les 2 mois
+ 1 animation / an

Coût réel : 4 050 €
Aide CD25 : 2 025 €
Aide Région : 0€

Pack optimal

4 050€

+ 200 € d'adhésion à l'ADIL
+ Adhésion gratuite au GIP

Inclus :

Permanence architecte
1/2 journée / mois
Permanences juriste
1/2 journée / mois
Permanence rénovation énergétique
1/2 journée / mois
+ 2 animations / an

Coût réel : 8 100€
Aide CD25 : 4 050 €
Aide Région : 0€



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Dont le siège est situé 5 rue de la Caserne, 25370 Les Hôpitaux
Représentée par son Président, Mr SAILLARD Jean-Marie
Ci-après dénommée CCLMHD

Et,

La Maison de l'Habitat du Doubs,
Dont le siège est situé 1, chemin de Ronde du Fort Griffon 25000 Besançon,
Représentée par sa Présidente, Madame Jacqueline CUENOT- STALDER,
Ci-après dénommée la MHD,

Il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 — OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir un programme de travail conjoint des partenaires à mener en 2023 et de préciser, dans ce cadre, les engagements respectifs de la MHD et de la CCLMHD.

Ce partenariat a pour objectif :

- La mise en place de permanences décentralisées de la MHD
- L'organisation de XXX atelier pris dans le catalogue en annexe.

ARTICLE 2 — DUREE

La présente convention est établie du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 — MISE EN PLACE DE PERMANENCES DECENTRALISEES DE LA MHD

La permanence de la MHD a pour objet d'accueillir les particuliers résidants sur le territoire de la CCLMHD ayant besoin de conseils sur des questions d'habitat. Elle leur permet de bénéficier de rendez-vous de proximité et de bénéficier gratuitement des conseils techniques et financiers d'un juriste, d'un architecte et d'un conseiller en rénovation énergétique.

Une permanence sera mise en place : **A définir**



La MHD mobilise ses conseillers pour l'animation de la permanence. Elle met à disposition de la CCLMHD le calendrier des permanences et avertit la CCLMHD de tout changement.

La CCLMHD met à disposition de la MHD pour la bonne tenue de ses permanences :

- Un bureau
- Une liaison internet filaire ou wifi
- Une ligne téléphonique reliée à l'accueil
- L'accès à un photocopieur

Elle fait bénéficier du service d'accueil de ses locaux.

La CCLMHD réalise la communication des permanences.

La MHD fournit un visuel informatique (type affiche), un article de presse et un article pour site internet pour faire la communication de ces permanences.

ARTICLE 4 — ORGANISATION D'ATELIERS THEMATIQUES

Un atelier pris sur le catalogue mis en annexe sera réalisé sur le territoire.

La CCLMHD choisit le lieu de l'atelier en concertation avec la MHD.

La MHD propose la date de cet atelier en concertation avec la CCLMHD

La CCLMHD réalise la communication et les inscriptions à ces ateliers.

La MHD fournit un visuel informatique (type affiche) et un article de presse et un article pour site internet pour permettre à la CCLMHD d'organiser la communication de manière appropriée.

La CCLMHD peut demander à la MHD, d'organiser une communication Facebook, néanmoins celle sera facturée au réel (temps de notre chargée de communication et coût de la publication)

La CCLMHD met à disposition de la MHD pour la bonne tenue de ses ateliers :

- Une salle installée de tables et chaises
- Une liaison internet filaire ou wifi
- Un vidéo projecteur
- Un écran

Important : Il est à noter que pour les ateliers pratiques (type atelier terre ou chanvre), la CCLMHD trouve les locaux où la pratique peut s'exercer. La CCLMHD fournit l'eau, l'électricité. La CCLMHD rembourse à la MHD, le coût des matières premières achetées et le coût de l'intervenant venant en appui.

Il est à noter que l'atelier « restaurer son patrimoine » qui combine Architecte, urbaniste et conseiller rénovation, nécessite des travaux préalables.

Aussi, l'atelier ne peut s'entendre qu'en remplacement de 2 ateliers ou nécessite un ajustement financier.

Les ateliers sont conçus pour accueillir un groupe de 10 personnes maximum, car il y a une partie théorique et ensuite soit pratique, soit technique.



La CCLMHD peut choisir d'organiser un pot après les ateliers. Ce dernier est à sa charge tant en terme financier que d'organisation.

ARTICLE 5 — COMMUNICATION ET INFORMATION DES PUBLICS

La MHD affiche sur son site internet le partenariat avec la CCLMHD. Elle y publie le calendrier des permanences organisées selon les modalités de l'article 3 et les informations relatives aux ateliers prévues.

Elle met à disposition des différents lieux d'accueil de la documentation constitué de plaquettes (ADEME, ANAH, ANIL, MHD...) sur les thématiques de l'habitat pour les usagers du site.

La CC.... affiche sur son site internet le partenariat avec la MHD. Elle y publie le calendrier des permanences organisées selon les modalités de l'article 3 et les informations relatives aux ateliers prévues.

Elle met en place une affiche avec les logos MHD sur la porte du bureau de permanence afin de permettre aux particuliers d'identifier facilement le lieu de rdv et de souligner le partenariat CCLMHD-MHD.

Elle propose et diffuse une communication à destination des secrétaires de mairie et des maisons des services pour informer des actions menées avec la MHD.

Elle se rapproche des correspondants de presse locaux pour envisager une diffusion régulière d'information sur les actions proposées dans le cadre de la convention.

ARTICLE 6 — EVALUATION DU DISPOSITIF

La MHD s'engage à fournir à la CCLMHD chaque année un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 7 — BUDGET ET PARTICIPATIONS FINANCIERES

7.1. BUDGET

A définir

7.2. MONTANT DES PARTICIPATIONS

La MHD prend en charge à hauteur de **A définir** le coût des actions réalisées dans le cadre de la présente convention. Ce montant correspond à..... **A définir**



La CCLMHD participe financièrement à hauteur de **A définir** au financement des actions réalisées dans le cadre de la présente convention, et prend par ailleurs en charge des frais décrits préalablement.

Par ailleurs, la CCLMHD s'engage à adhérer à l'ADIL à hauteur de 200 € annuel, soit un total annuel de **XXXXX €**.

7.3. MODALITES DE VERSEMENT

La participation de la CCLMHD s'effectuera sous forme d'une subvention de fonctionnement versé à la MHD conformément aux règles du droit public avec les délais et modalités de paiement propres au droit public.

La participation financière sera versée par la CCLMHD de la manière suivante :

- une avance correspondant à 80% à la signature de la convention,
- le solde de 20 % en fin d'opération à réception de toutes les pièces stipulées à l'article 6.

La dépense afférente sera mandatée par la CCLMHD par virement au crédit du compte :

Titulaire du compte : GIP Maison Départementale de l'Habitat

Raison sociale de banque : TRESOR PUBLIC

IBAN :FR 76 1007 1250 0000 0010 0252 082

BIC : TRPUFRP1

L'adhésion de l'ADIL sera mandatée par la CCLMHD. par virement au crédit du compte :

Titulaire du compte : ADIL du DOUBS

Raison sociale de banque CREDIT MUTUEL

IBAN :FR 76 1027 8080 0000 0236 6440 184

BIC : CMCIFR2A

ARTICLE 8 — RESPONSABILITE-ASSURANCE

Les activités proposées par la MHD sont placées sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 9 — RESILIATION ET AUTRES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'impossibilité pour l'une ou l'autre des parties de remplir ses obligations, ou en cas de modification des besoins et des ressources de la CC...ou de la MHD liée notamment à une



nécessaire évolution de leurs missions, il sera mis fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie.

La résiliation prendra effet à l'issue de trois mois suivant la date de réception, sauf accord tacite des deux parties pour réduire ce délai. Elle ne pourra donner lieu à aucune indemnisation. Seront alors rétribuées que les actions réalisées du programme d'action joint en annexe.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Besançon.

ARTICLE 10 — AVENANT

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenants signés des parties

ARTICLE 11 — LISTE DES ANNEXES

Les annexes énumérées ci-dessous constituent partie intégrante de la présente convention :

Annexe 1 : Budget détaillé

Annexe 2 : Catalogue des ateliers

Fait en deux exemplaires originaux.

À Besançon, le

Mme Jacqueline CUENOT STALDER

La Présidente de la Maison de l'habitat du Doubs
Le Président de la CC...

XXXX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

Créances éteintes suite à
Insuffisances d'actifs

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_121-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bols), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarregois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bols).

A la demande du Président, G.PETITE informe le conseil communautaire que 2 dossiers doivent être soldés pour cause d'insuffisance d'actif :

- **Dossier OREX :**

Il est rappelé qu'une procédure judiciaire était en cours concernant un trop perçu pour une mission d'audit technique et fonctionnel relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche ORIL datant de 2006. Suite au jugement du 04/07/2019, un titre de 86 749.77 € a été émis à l'encontre de la société mais le comptable public nous a indiqué récemment qu'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la société OREX Loisirs a été statué. Il conviendrait d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » de 63 611.76 € (la différence soit 23 138.01 € ayant pu être recouvré) sachant qu'un crédit de 90 000 € avait été voté au Budget Primitif 2022.

- **Société SERVICES A DOMICILES**

Suite au jugement de clôture pour insuffisances d'actif, il est nécessaire d'établir un mandat (c/6542 budget déchets) concernant les créances de 2020 et 2021 d'un montant de 326,21€.

Le conseil communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité :

- **D'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes du budget général » d'un montant de 63 611.76 € à l'encontre d'OREX.**
- **D'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes du budget déchets » d'un montant de 326.21 € à l'encontre de Services à Domiciles**
- **Donne tout pouvoir au Président pour signer l'ensemble des documents nécessaires à ces écritures.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
08/12/2022

Objet de la délibération

Dissolution du budget annexe
« ZAE du Brey »

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_122-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louls (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

A la demande du Président, M. Gilles PETITE rappelle que depuis le 01 janvier 2017 les communautés de communes sont compétentes en matière économique. A ce titre la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Brey avait été reprise par la CCLMHD et un budget annexe avait été créé. Aujourd'hui tous les lots de cette zone sont vendus et le budget annexe n'a plus lieu d'exister.

Dans ce contexte il est proposé de clôturer ce budget et de le dissoudre à compter du 20 décembre 2022. Il est précisé que les parcelles « voirie » rentreront dans le budget général.

Le comptable public a validé cette démarche en précisant que le résultat final du compte administratif 2022 devra être repris au Budget Primitif du budget général 2023 (tout comme celui du budget ZA de Labergement Sainte Marie clôturé en mai 2022).

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide à l'unanimité de dissoudre le budget annexe ZAE du Brey à compter du 20 décembre 2022 et donne tout pouvoir au Président pour signer l'ensemble des documents nécessaires à cette clôture.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/12/2022

Objet de la délibération

Budget général : ouverture de
crédits

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_123-DE

EXTRAIT DU
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fours), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président SAILLARD indique que par délibération du Conseil Communautaire en date du 08 novembre 2022 il a été autorisé à engager des négociations et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'un prêt pour financer les investissements 2023 en matière d'assainissement et notamment la fin des travaux de la construction de la STEP du Mont d'Or et son réseau de transport.

Le prêt contracté s'élève à 3 700 000€ sur 25 ans à un taux de 3.23%.

Suite de ce prêt, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires « assainissement ».

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les explications décide à l'unanimité :

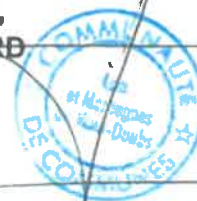
- **d'ouvrir les crédits suivants :**
 - **Compte 1641 (RI) Emprunts en euros : 3 700 000 €**
 - **Compte 2313 (DI) Construction – opération 122 Nouvelle STEU Les Longevilles = 3 700 000 €**
- **De donner tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à ces ouvertures de crédits.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour cople certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 37
Ayant donné procuration : 3
Absents/excusés : 13
Représentés : 1
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 37
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
08/12/2022

Objet de la délibération

**Rochejean
Convention de tréfond de
passage pour les réseaux
d'assainissement**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 025-200069565-20221213-2022_124-DE

EXTRAIT DU
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le treize décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. JM POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Absent : M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie, Mme JURCEVIC Lucie (Jougne) ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Jougne), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le rapporteur de la commission « assainissement » informe que dans le cadre de la vente par la Commune de ROCHEJEAN au profit de la SCI LA SABLIERE de la parcelle cadastrée section AC n° 504 (issue de la division de la parcelle cadastrée section AC n° 494), il y a lieu de mettre en place une servitude de tréfonds pour les réseaux d'assainissement existants sur la parcelle cadastrée section AC n°504 au profit de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs ainsi qu'il résulte du plan de bornage et de division dressé le 27 juin 2022 par la SELARL Thomas PETITE, Géomètre-Expert à PONTARLIER.

Il précise qu'à titre accessoire, la CCLMHD bénéficiera d'un droit de passage sur l'assiette de ladite servitude afin de permettre la bonne gestion, l'entretien, la réparation et le remplacement desdits réseaux.

Ladite servitude est constituée à titre gratuit, réel et perpétuel et est évaluée par les parties à 500.00 € pour les besoins de la publicité foncière. Le fonds dominant est le domaine public communal et le fonds servant et la parcelle cadastrée section AC n° 504.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil communautaire, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de bornage et de division dressé le 27 juin 2022 précisant l'assiette de la servitude ;
- constitue ladite servitude sur la parcelle cadastrée section AC n° 504 ;
- précise que les frais de constitution de cette servitude seront à la charge de la SCI LA SABLIERE, acquéreur de la parcelle cadastrée section AC n° 504 ;
- autorise le Président de la Communauté de Communes à signer l'acte notarié constituant ladite servitude.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, J.M SAILLARD

